

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 12 FEVRIER 2019

Le 12 février 2019 à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Domaine des Colonies à Andernos-les-Bains, sous la présidence de M. Bruno LAFON.

<i>Date de la convocation :</i>	6 février 2019
<i>Nombre de Conseillers en exercice :</i>	36
<i>Présents :</i>	30
<i>Votants :</i>	32

Membres présents :

M. LAFON, Mme LE YONDRE, M. PERRIERE, Mme LARRUE, M. PAIN, M. BAUDY, M. ROSAZZA, Mme COMTE, M. CHAUVET, M. TREUTENAERE, M. CAZENEUVE, Mme PALLET, M. DEBELLEIX, Mme DESTOUESSE, M. DUBOURDIEU, Mme C. CASAUX, M. ROMAN, M. POCARD, Mme BANOS, Mme A. CAZAUX, M. DEVOS, Mme CAZENTRE-FILLASTRE, M. OCHOA, M. COURMONTAGNE, M. DE GONNEVILLE, Mme MARTIN, M. MARTINEZ, Mme CARMOUSE, M. BAGNERES, M. LASSERRE

Pouvoirs : Mme MINVIELLE à M. ROSAZZA
Mme GARNUNG à M. POCARD

Membres absents : M. BELLIARD
M. SAMMARCELLI
Mme JUDEL
Mme MOYEN-DUPUCH

Secrétaire de séance : M. CHAUVET

01-2019) Installation de Monsieur Philippe DE GONNEVILLE au sein du Conseil communautaire

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire PREND ACTE de l'installation de M. Philippe DE GONNEVILLE en son sein.

FINANCES (RAPPORTEUR : Mme LE YONDRE)

02-2019) Rapport annuel 2018 de situation en matière d'égalité femmes/hommes

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2018 sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes, préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2019.

03-2019) Rapport annuel 2018 sur la situation en matière de développement durable

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2018 sur la situation de la Collectivité en matière de développement durable.

04-2019) Rapport d'Orientations Budgétaires 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire PREND ACTE de la tenue d'un débat autour du Rapport d'Orientations Budgétaires 2019 de la COBAN.

ADMINISTRATION GENERALE ET JURIDIQUE (RAPPORTEUR : M. LE PRESIDENT)

05-2019) Gironde Haut Méga – Périmètre de couverture et participation financière de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire APPROUVE la participation financière et le périmètre de la couverture numérique du territoire de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord, tels qu'ils résultent du Schéma Local d'Aménagement Numérique (SLAN).

Vote

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

06-2019) Evolution des contributions communales et intercommunales au budget du SDIS de la Gironde

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** les termes de la convention relative à la subvention de fonctionnement allouée par la COBAN au SDIS33 au titre de 2019 ;
- **AUTORISE** le Président de la COBAN à la signer ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

Vote

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

07-2019) Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) – Modification de sa composition

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire COMPLETE la liste des représentants au titre des membres des associations locales avec l'association FCPE, du Lycée Nord Bassin Simone Veil.

Vote

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

08-2019) Financement d'un outil de promotion pour la plateforme ECO'BAN

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **ACTE** le cofinancement du dispositif « Camion Eco'mobile » sur l'année 2019 à hauteur de 3 808,40 €.
- **HABILITE** le Président à signer l'avenant à la convention ainsi que toutes les pièces à intervenir.

Vote

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

DEPLACEMENTS, TRANSPORTS (RAPPORTEUR : M. PERRIERE)

09-2019) Convention avec le Département de la Gironde relative au financement des études de définition des principes d'apaisement de la RD3 en faveur des modes alternatifs de déplacements et de la vie locale dans le cadre du Projet de Déplacements Durables du Nord Bassin (PDDNB)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** les termes de la convention ;
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention, ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier ;
- **AUTORISE** le Président à engager les sommes dues au Département et prévues dans la convention.

Vote

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

10-2019) Label Territoire Vélo – Dépôt de candidature auprès de la Fédération Française de Cyclotourisme

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** le principe d'une candidature au Label Territoire Vélo ;
- **AUTORISE** le Président de la COBAN à signer tout document afférent à la candidature ;
- **AUTORISE** le Président de la COBAN à engager les sommes dues au titre de la cotisation annuelle au label.

Vote

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

11-2019) Transport à la Demande – Adoption du règlement de service

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire APPROUVE le règlement de service du transport à la demande.

Vote

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

EQUIPEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (RAPPORTEUR : M. ROSAZZA)

12-2019) Avis sur le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage de la Gironde

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DONNE un avis FAVORABLE au projet de schéma départemental d'accueil des gens du voyage pour la période 2019-2024 (le schéma est consultable au siège de la COBAN).

Vote

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

TOURISME (RAPPORTEUR : Mme LE YONDRE)

13-2019) Eco destination – Programme 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- *FIXE une participation au projet éco destination de 4 800€ maximum sur 2019 ;*
- *AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat, ainsi que toute pièce afférente à ce projet.*

Vote

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

RESSOURCES HUMAINES (RAPPORTEUR : Mme LE YONDRE)

14-2019) Compte Epargne Temps (CET)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire ADOPTE les dispositions précitées, étant entendu que les autres modalités d'application du CET issues respectivement des délibérations n° 2010/31 du 6 juillet 2010 et n° 100/2016 du 20 décembre 2016, restent en vigueur.

Vote

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

DEVELOPPEMENT ET PROMOTION ECONOMIQUE
(RAPPORTEUR : Mme LARRUE)

15-2019) Création de la Zone Artisanale de Carrerot à Biganos et extension de la Zone Artisanale de Réganeau à Marcheprime – Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **AUTORISE le Président de la COBAN à solliciter, auprès des services de l'Etat, deux subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2019, en indiquant un ordre de priorité déterminé au regard des montants de subventions susceptibles d'être obtenues :**
 - **1/ Création de la ZA de Carrerot à Biganos pour un montant de subvention de 266 469 €**
 - **2/ Extension de la ZA de Réganeau à Marcheprime pour un montant de subvention de 175 000 €**

Vote

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES **(RAPPORTEUR : M. LE PRESIDENT)**

- **Décisions du Président**

Fait à Andernos-les-Bains,

Le 13 février 2019

Le Président de la COBAN,



Bruno LAFON